

La Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

La politique de nos moyens

Louis MERCIER

Un bilan
de la contre-révolution russe

Roger HAGNAUER

La condition ouvrière
dans la Loire jusqu'au début
du XX^e siècle

U. THEVENON

Le féminisme universitaire

Marthe BIGOT

Force et faiblesse
des syndicats allemands

Gustave STERN

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois 600 fr.
Un an 1.000 fr.

EXTERIEUR

Six mois 700 fr.
Un an 1.200 fr.

Le numéro : 100 francs.

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction
et l'Administration à la
Révolution prolétarienne

14, rue de Tracy — PARIS (2^e)
Téléphone : CENTral 17-08

PERMANENCE

Tous les soirs, de 18 à 19 heures
le samedi, de 17 à 19 heures

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FONDS

notre compte chèques postaux
Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 102 - Février 1956

La politique de nos moyens	Louis MERCIER
Camps de concentration en Algérie ! Témoignage d'un détenu libéré	Omar HARAIGUE
Notes d'économie et de politiques	
Seconde liquidation. — Le pacte de Bagdad, idiotie militaire autant que politique. — Prix et salaires (suite). — Les gratte-ciel, remède à la congestion de Paris	Robert LOUZON
Lettre de Djakarta : L'Indonésie au XX ^e siècle	SALTAS
Force et faiblesse des syndicats allemands.	G. STERN
Lettre de Tunis	J.-P. FINIDORI
Un bilan de la contre-révolution russe ..	Roger HAGNAUER
Le féminisme universitaire	Marthe BIGOT
La condition ouvrière dans la Loire et chez les mineurs en particulier, jusqu'au début du XX ^e siècle	U. THEVENON
A propos du Jacquet « Refus de parvenir » : Constatations et remarques.	
A propos d'un livre sur l'Algérie : Lettre ouverte à Francis et Colette Jeanson ..	Y. DECHEZELLE
La vie des Cercles : Conférence syndicaliste de Puteaux. — Cercle Zimmerwald.	
Propos condensés : Réactions désespérées. — De la tragédie à l'espoir... — Objectivité orientée	R. H.
Parmi nos lettres : L'Egypte et la laïcisation. — Egypte et Palestine. — Réformes culturelles et révolutions politiques. — Une suggestion de Grèce.	

LA LIGUE SYNDICALISTE

La Ligue syndicaliste se propose :

1) De travailler à la renaissance du syndicalisme révolutionnaire en faisant prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ; d'unir les militants de bonne volonté à quelque organisation qu'ils appartiennent ; de leur rappeler que le syndicat est le groupement essentiel de la classe ouvrière et son meilleur outil pour la revendication et pour la révolution ;

2) De défendre l'indépendance du syndicalisme à l'égard du patronat et du gouvernement comme à l'égard des partis. La charte d'Amiens vaut en 1952 comme en 1906. La théorie de la direction unique du parti et des syndicats, c'est-à-dire du rôle dirigeant du parti, conduit la C.G.T. à n'être qu'un instrument entre les mains du parti stalinien et par là de l'Etat policier totalitaire russe. La politique de la présence sans mandat ni garanties rend la C.G.T.-F.O. et la C.F.T.C. dépendantes du gouvernement et les fait participer à son impuissance ;

3) De rappeler que l'unité syndicale brisée aujourd'hui se refera le jour où les travailleurs auront repris en main leurs organisations, mais qu'elle implique une maison confédérale habitable pour tous les syndiqués, la démocratie syndicale étant respectée du haut en bas de la Confédération, les fonctionnaires syndicaux ne se considérant pas comme une bureaucratie omnipotente et ne regardant pas les syndiqués comme de simples contribuables ;

4) De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, en préconisant la formation de Cercles d'études syndicalistes ; en démontrant, dans la pratique journalière, qu'étudier et bien se battre ne s'excluent

pas, au contraire. L'expérience de ces trente dernières années devrait avoir appris à tous que l'expropriation des expropriateurs ne suffit pas à assurer l'émancipation des travailleurs ; qu'il faut poursuivre en même temps, selon la formule de Peloutier, « l'œuvre d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes libres » ;

5) De lutter contre le chauvinisme qui déferle jusque dans les diverses Confédérations et les diverses Internationales syndicales. La place des travailleurs n'est ni derrière l'impérialisme américain ni derrière l'impérialisme russe. Elle est derrière une Internationale syndicale ne confondant pas plus son rôle avec celui du Kominform qu'avec celui du Bureau international du Travail ou de l'Organisation des Nations Unies. Une Internationale qui appelle avec plus de force qu'il y a cent ans les prolétaires de tous les pays à s'unir, qui n'attende pas le fracas de la troisième guerre mondiale pour renouveler le geste de Zimmerwald. Chaque effort donné d'une institution gouvernementale est un effort volé au syndicalisme et à l'internationalisme prolétarien ;

6) De rappeler sans relâche que le syndicalisme ne peut s'édifier avec puissance que sur les triples fondations de l'indépendance, de la lutte de classes et de l'internationalisme ; qu'il n'a pas le droit de trahir, le jour où il a grandi, les espérances qu'il avait fait briller aux temps de sa jeunesse ;

7) Enfin de ne pas permettre que soit confondu le monde socialiste à forger avec le bague policier du soi-disant pays du socialisme ; de maintenir vivant le précepte de la Première Internationale : l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

La politique de nos moyens

Dans un récent éditorial de *Force Ouvrière*, Robert Bothereau rappelait, parlant des élections législatives, que la classe ouvrière possède ses moyens propres pour défendre ses propres intérêts. C'est là un rappel nécessaire, alors que dans les milieux politiques qui se veulent « sociaux » comme dans les milieux syndicaux qui s'efforcent de trouver des correspondants sur le plan parlementaire, se manifestent des velléités de « travailisme » et que des tentatives de groupement ou de regroupement se poursuivent, multipliées et accélérées par une certaine fièvre ministérielle.

Il ne s'agit pas d'une formule extraite de la mémoire, ou d'une manifestation de respect envers la tradition syndicaliste française. C'est, en tout premier lieu, la constatation d'une réalité. Il s'agit même, tout au long de l'histoire sociale, d'une constante. Ce pourrait être, si cette vérité première était reconnue, une méthode et une politique. Cela dépend exclusivement du mouvement syndical lui-même, de sa prise de conscience, du choix de ses objectifs, du degré de sa volonté et de son audace.

L'attraction qu'éprouvent un certain nombre de militants syndicaux pour des conceptions « labouristes » correspond fréquemment à leur manque de confiance dans l'action syndicale. Ce qui paraît impossible quand on a le nez sur les situations et les hommes, quand on mesure l'extraordinaire disproportion entre les vœux et les moyens, devient imaginable sur le plan étranger, moins connu et un peu magique, du parlement et du gouvernement. En France, l'idée travailliste ne surgit pas de la puissance syndicale et des problèmes que suscite la nécessité ou la possibilité de son prolongement à tous les secteurs de la vie nationale, elle correspond à un aveu d'impuissance syndicale ou, du moins, à la reconnaissance d'une impasse syndicale.

Côté politique, le phénomène est double. Il y a d'une part un sentiment de crainte et de mépris à l'égard des forces ouvrières dont le comportement ne peut être prévu, et dont l'action ne peut être orientée au gré des opérations parlementaires ou ministérielles. Mais, d'autre part, il existe, chez les socialistes comme chez les chrétiens sociaux, une sensation de faiblesse, parce que leurs positions sont par trop prisonnières du jeu électoral, et qu'elles n'ont pas cette stabilité, cette permanence que présente le mouvement syndical. Les deux réactions aboutissent au désir d'une articulation des deux secteurs, d'une entente politico-syndicale, étant bien sous-entendu que le cerveau pensant et animateur se trouvera dans le parti.

**

Dans les faits, la conception initiale d'un travail commun des partis et des syndicats se dégrade plus facilement vers la caricature qu'elle ne tend à un renouveau. Entendons par là que l'effort de quelques militants pour penser travailliste se voit rapidement remplacé par quelques opérations qui se disent travaillistes. Parmi les événements, péripéties et incidents de la récente crise gouvernementale, de la campagne électorale et de la construction ministérielle, les exemples abondent.

* En premier lieu, l'idéologie travailliste disparaît de la propagande politique et ne se manifeste plus qu'à l'occasion de furtifs « contacts » entre leaders des partis et dirigeants syndicaux. C'est du côté syndical que paraîtront quelques rappels, quelques suggestions, quelques vœux. Encore, ces tentatives mineures seront-elles moins destinées à définir les solutions que les syndicats veulent apporter aux problèmes les plus urgents et les plus proches, qu'à soutenir par la bande certains clans de candidats. Dans la mesure où une organisation syndicale prendra nettement position, ce sera pour rendre impossible l'alliance des partis « sociaux ». Le S.N.I., la F.E.N., interdiront l'alliance M.R.P.-S.F.I.O., mais feront campagne pour l'union des gauches, c'est-à-dire pour l'alliance avec les communistes. Au nom de l'anticléricalisme, et pour que la vie sociale et les relations internationales soient conditionnées par le destin de la loi Barange...

Les socialistes, dont le seul candidat à l'investiture, Christian Pineau, avait obtenu le soutien des voix des chrétiens sociaux, font alliance avec Mendes-France, un travailliste de la plus belle eau dont les six francs cinquante ont une valeur symbolique qui n'a évidemment rien de comparable avec les quinze francs du réactionnaire Laniel. Et par Mendes, les travaillistes s'en vont jusqu'à Chaban-Delemas et le général Kœnig dont les convictions sociales et les attitudes anticléricales sont notoires...

Tandis que les tracts diffusés dans la région parisienne par les candidats socialistes, réclamaient, et l'allégement des impôts pour les commerçants, et le respect des « cinq fois huit » pour les salariés des boutiques de détail. Pas sur le même appel, évidemment.

C'est dans cette atmosphère de belle lucidité, de claires perspectives et de volonté nette que, de temps à autre, les dirigeants du « Front Républicain » font un clin d'œil aux militants syndicalistes ou les exhortent à se lancer dans la bagarre.

Sur quel programme ? Avec quels moyens ? Nul ne le dit, nul ne le sait. Les problèmes sont posés, mais leur nomenclature n'est suivie que de formules vagues, sans définition des tâches précises que l'on s'engage à remplir, ni désignation du rôle dévolu aux syndicats. Quand un détail émerge du flot des déclarations, il n'offre rien de rassurant. Le rapport Marjolin diffusé par le Comité d'Etudes pour la réforme de la République, conseille le blocage des revenus, c'est-à-dire, notamment, des salaires.

Croire qu'un semblable « travailisme » peut attirer la sympathie et la participation des syndicats, c'est se faire une piètre opinion de la classe ouvrière organisée et démontrer par là même qu'il s'agit d'un slogan et non d'une pensée politique. C'est aussi transposer, sur le plan syndical, les illusions de l'optique et du climat parisiens. Le crétinisme parlementaire ne se limite pas à la seule Assemblée Nationale. Ce n'est pas avec le Bureau confédéral ou avec quelques-uns de ses membres qu'une « opération » peut être montée. C'est la Confédération, ce sont les confédé-

ractions qui représentent le poids et l'action. Mais, même si semblable opération pouvait un jour se réaliser à l'occasion de trois déjeuners ou d'un banquet, il y a gros à parier que l'opinion d'un congrès ne l'avaliserait sous forme de résolution, pas plus que le mouvement syndical ne l'aurait admis dans la pratique.

**

L'impuissance de la « Gauche » politique est un phénomène qu'il ne nous appartient pas d'analyser. La timidité et le statisme du mouvement syndical nous concernent. Et c'est l'utilisation des moyens propres à la classe ouvrière pour défendre ses intérêts qui ne nous apparaît pas pleinement atteinte, ni même tentée.

Le double défaut de la vie syndicale, fréquemment signalé dans ces colonnes, à savoir la vague de grèves partielles déclinées pour et l'adoption de projets généraux sans définition des méthodes et des forces en mesure de les faire aboutir, n'a pas disparu. Après la vague de grèves partielles déclinées pour que soit comblé en grande partie l'écart des salaires entre région parisienne et province, nous avons eu certaines initiatives patronales tendant à stabiliser la main-d'œuvre par des avantages corporatifs et des systèmes d'augmentation des salaires annuels. Deux pama-tis dont on ne peut sous-estimer l'importance, mais dont l'origine peut difficilement être située dans les cerveaux confédéraux. Le besoin d'une politique confédérale se fait de plus en plus sentir, non sous forme de plan aussi défini qu'irréalisable, mais comme une volonté tendue vers des buts précis, mettant à profit toutes les opportunités que nous offre la conjoncture.

Pour ce travail et son succès, une première condition : ne pas le lier aux périodes électorales, mais le poursuivre chaque jour. Ce qui ne signifie naturellement pas que les époques d'agitation électorale ne doivent pas être mises à profit pour atteindre un large public, et pour souligner la continuité, la solidité de la politique syndicale. Nous ne voyons pas quel est le plan proposé par les fédérations du Bâtiment libres pour apporter une réponse à l'angoisse des non et des mal logés. Nous savons cependant que l'invéraisemblable pagale qui règne dans la construction, les trains ou-reaucautiques, les pressions des groupes d'intérets, l'arcanisme des procédés, fournissent matière à réformes et à réalisations, elles-mêmes susceptibles d'intéresser non seulement les unions locales et départementales, mais encore de vastes secteurs de l'opinion. Nous savons que les fédérations des finances F.O. ont ébauché un excellent projet de réforme de la fiscalité. Nous attendons de voir ce projet diffuser, expliqué et commenté par l'ensemble des forces syndicales, d'un bout à l'autre du pays, pour faire face à la démagogie poujadiste. De même que la défense des coopératives et des groupements d'achat d'entreprises ou de services publics, ne s'exprime pas ouvertement, clairement, contre la campagne menée par les intermédiaires groupés et acuis. Dejeuner pour 1,5 francs à la cantine, ou pour 400 francs au restaurant du coin, c'est en ces termes que l'un des aspects au moins de l'assainissement des circuits de distribution peut être présenté et compris. Point n'est besoin de s'en référer au projet d'un député socialiste, portant sur la réforme fiscale, si

nos organisations possèdent un projet propre qui a l'avantage de ne pas être conditionné par les données électorales. Qu'il se trouve un groupe ou une majorité pour défendre ou faire passer ce projet à l'Assemblée, tant mieux. Mais que ce projet soit connu, qu'il soit défendu, et qu'il soit imposé par l'action ouvrière, ne peut que renforcer ceux qui, au Parlement, s'en disent les partisans. Il y a quelques années, l'U.D. de Maine-et-Loire reçut quelques milliers de déclarations d'impôts de la part de ses adhérents, lesquels estimaient qu'ils payaient trop, alors que, et parce que, les autres contribuables « s'arrangeaient ». Mais « on » dépêcha aussitôt quelques hauts fonctionnaires des contributions pour expliquer aux salariés imposés combien l'interprétation des textes était souple. Autrement dit, si la méthode « poujadiste » a remporté quelque succès chez les commerçants, et plus spécialement chez ceux que l'évolution économique condamne, c'est que l'action directe des salariés pour secouer la lenteur bureaucratique et exposer publiquement le scandale fiscal, n'a pas été suffisamment poussée. Quand la solution syndicale n'est pas inassablement recherchée, il faut s'attendre à ce que des solutions non syndicales et anti-ouvrières surgissent de la décomposition et de la décadence.

**

Une politique syndicale ouvrière implique la connaissance de nos moyens, celle des problèmes à résoudre, celle des adversaires à vaincre. Rien qui soit insurmontable pour autant que nous voulions exister d'abord, créer notre force, développer nos interventions, jusqu'à représenter dans la mêlée sociale une puissance déterminante. Que cette puissance ait des limites, nous le concevons sans peine ; que cette puissance ait, à l'heure actuelle, atteint ses limites, nous ne l'admettons pas, parce que chaque jour nous fournit des exemples où l'action syndicale fait défaut et ne peut être remplacée par aucun autre type d'intervention.

Ce n'est pas au moment où le travaillisme britannique tourne désespérément en rond pour trouver une issue à ses contradictions et ranimer l'espoir de ses troupes, insatisfaites bien que gâchées de lois leur garantissant la sécurité, que les formules labouristes doivent nous exciter. Moins encore quand le similitravailisme français ouvre la porte aux partisans de Prague et délègue ses représentants chez les frères souriants de l'U.R.S.S. Moins encore quand ce travaillisme d'occasion oublie la laideur des situations de fait pour se soûler de rêveries, où l'on confond Léon Blum avec les occupations d'usines, et l'Inquisition avec les ouvriers chrétiens.

Moins enfin, quand il ramène tout à la façade parlementaire alors que les organismes technocrates répondent de plus en plus aux exigences de situations que le Parlement néglige ou nie.

Les moyens syndicaux ne sont ni inépuisables ni omnipotents ; du moins le mouvement syndical a-t-il intérêt à définir et à appliquer une politique basée sur l'utilisation entière de tous ces moyens. Ensuite, si suite il y a, il pourra examiner les voies et moyens qui lui permettront d'unir ses forces avec d'autres forces pour des buts communs.

Louis MERCIER.

CAMPS DE CONCENTRATION EN ALGERIE!

Témoignage d'un détenu libéré de la région stéphanoise

Le Comité de Défense des Libertés des Peuples d'Outre-Mer a eu l'occasion à plusieurs reprises de dénoncer l'existence de camps de concentration en Afrique du Nord et les méthodes dignes de la gestapo qu'emploie la police dans ces pays.

Aujourd'hui nous portons à la connaissance de l'opinion publique le témoignage vécu d'un travailleur nord-africain, père de famille, honorablement connu dans notre région où il habite et travaille depuis de nombreuses années.

Ce camarade a été, sans autre motif que sa race, victime de la rafle de septembre dernier, opérée en vertu de la loi dite « d'urgence », votée à l'Assemblée nationale par 25 députés présents en séance, loi d'exception que nous n'avons cessé de dénoncer et qui, on le verra, a été utilisée même en dehors de son champ d'application.

Les responsables des Comités de Défense des Libertés des Peuples d'Outre-Mer, de la Région Stéphanoise et de l'Ondaine, sous-signataires, prennent la responsabilité d'une telle publication. Si son auteur devait être inquiété à ce sujet, ils se déclarent solidaires de lui et réclament l'honneur d'être associés aux conséquences qui pourraient en résulter.

Je m'adresse à tous les hommes et à toutes les femmes épris de justice, à tous ceux que je connais, comme à ceux que je ne connais pas.

Je le fais sans rancune et en toute objectivité. J'ai été arrêté à Firminy, sur mon lieu de travail, séparé de ma femme et de mes enfants en bas âge, et transféré en Algérie sans même savoir ce que l'on me reprochait.

Je suis de retour après avoir passé cent jours dans des camps ; depuis le 11 décembre, j'ai donc retrouvé ma femme et mes enfants. Cela a été pour nous tous une grande joie, mais mêlée de peine pour moi, car depuis mon retour en France, je me suis demandé, jour et nuit, si mon devoir était de me taire ou de crier ce que j'avais vu.

Si je parle, d'autres ennuis m'attendent ; peut-être serai-je séparé encore une fois de ceux que j'aime. Beaucoup m'ont conseillé de me taire. Mais ma conscience me dit le contraire. Je dirai donc ce que j'ai vu. J'ai été arrêté une fois, je n'ai jamais su pourquoi ; si l'on m'arrête cette fois, je saurai au moins pourquoi.

Certains ont prétendu que j'avais été arrêté pour trafic d'armes, d'autres parce que j'étais anti-français. La vérité, c'est que rien n'a été retenu contre moi. J'ai appartenu au M.T.L.D. jusqu'en 1952. Après cette date, aucun parti politique ne m'a intéressé. J'ai aussi été délégué syndical aux Aciéries de Firminy, en 1954 ; je n'ai même pas fini mon année, car j'estimais ma responsabilité trop lourde. Ainsi j'ai toujours agi, et j'agirai toujours loyalement, légalement, pour le bien de tous, et dans le but d'améliorer les relations des hommes de toutes croyances.

Si j'ai accepté d'être vice-président du Bureau d'aide aux Nord-Africains de Firminy, c'est encore pour faciliter la tâche des membres de ce bureau, et pour participer à une action humaine en faveur des Nord-Africains sans travail, sans logis et souvent à l'estomac creux, et travailler, ainsi, au rap-

prochement entre Français et Algériens. Si c'est pour cette raison que j'ai été arrêté, j'avertis les autorités que c'est avec honneur que je viens de reprendre mes activités précitées, au sein de ce bureau.

Oui, vraiment, ces trois mois d'éloignement n'ont fait que renforcer mes idées et je déplore, avec toujours plus de fermeté, toutes les guerres, les crimes, les tortures, qui se commettent au nom de la Justice et de la Liberté. Et c'est pour cela que, par ma lettre, j'alerte les honnêtes gens sur ce que j'ai vu et sur l'injustice qui m'a frappé, choses qui pourraient arriver à tous les hommes.

Mais il est temps de passer au déroulement des faits. La veille de mon arrestation, un dimanche, j'avais passé la journée avec ma femme au bord de la Loire, étant un fervent de la pêche. Je ne croyais pas un seul instant que le lendemain, 5 septembre 1955, à 7 heures du matin, je serais arrêté par trois inspecteurs de police sur le lieu de mon travail.

J'ai été dirigé sur Saint-Etienne, dans une caserne de C.R.S. où l'on a relevé mes empreintes et pris force photos de moi, de face et de profil, comme pour un individu dangereux. J'ai ensuite été emmené à la centrale de Saint-Etienne où j'ai passé la nuit dans une cellule faite de ciment. J'étais avec deux autres Algériens que je ne connaissais pas. Comme repas, j'ai eu 100 gr. de pain, 20 gr. de fromage et 10 grains de raisin, le tout pour 220 fr. J'oubliais les injures de quelques policiers (Bicots, Ratons...).

Le lendemain, on me présenta à une personnalité (un juge de Saint-Etienne certainement) qui m'apprit que j'allais être transféré à Alger pour être interrogé par M. Bérard, juge d'instruction de cette ville.

Je demandai alors un peu de linge de rechange. Ma femme me l'apporta au Palais de Justice et obtint la permission de me voir pendant deux minutes.

J'étais bouleversé en pensant que j'allais être séparé de ma femme et de mes jeunes enfants.

Puis des camions nous ont amenés à Lyon dans un fort et de là à Bron, où un avion nous attendait. De Saint-Etienne à Alger — et même dans l'avion — nous avons eu les menottes aux mains. A notre descente d'avion, les coups et les injures se sont mis à pleuvoir sur nous ; après la fouille, nous avons été embarqués en camion par des C.R.S. en tenue de guerre à l'école de police d'Hussein-Dey.

Nous avons dormi sur la paille dans un grand hangar ouvert sur le devant entouré de barbelés. La nourriture était immangeable. Nous avions un seul plat et sept cuillers pour vingt personnes. Nous mangions tous ensemble dans ce plat et il y avait parmi nous des tuberculeux et autres malades.

Le lendemain de notre arrivée, la D.S.T. (police civile) a commencé à nous interroger un à un. Beaucoup sont revenus avec des yeux pochés, des doigts écrasés. Je me rappelle particulièrement un Algérien âgé qui avait les dix doigts affreusement ensanglantés. Il a fallu lui laver la figure et lui

donner à manger pendant quinze jours comme à un bébé. Personnellement, j'ai été interrogé par le juge d'instruction le 9 septembre, libéré par ce magistrat, mais arrêté par les C.R.S. à la sortie, reconduit à l'école de police et gardé jusqu'au 25.

Nous n'avions même pas l'autorisation d'écrire à nos familles au début, les premières lettres écrites furent saisies et détruites. On ne pouvait pas protester de peur de recevoir des coups. D'ailleurs, les injures et les provocations ne manquaient pas. Pour aller aux w.-c., il fallait se faire escorter par des C.R.S. et faire très vite ! Ce n'est que le 25 septembre que la police me présenta un arrêté du gouverneur général de l'Algérie qui datait du 20 septembre et m'assignait une résidence surveillée dans un camp (baptisé centre d'hébergement) à Lodi ; j'ai dû signer sans lire et n'ai même pas pu conserver cette pièce.

Le jour même, je fus transféré avec d'autres Algériens au centre de Lodi. Ce camp était une ancienne colonie de vacances de petits cheminots. Il n'y avait pas de C.R.S., mais de braves gendarmes de France. C'étaient des amis pour nous et nous nous comprenions bien. La nourriture était meilleure. Nous dormions sur des sommiers sans matelas, avec deux couvertures. Chaque assigné avait son assiette et droit à du café deux fois par jour (il n'y avait pas de café à Hussein-Dey).

Je travaillais comme infirmier des assignés. Le docteur venait nous voir tous les lundis. Nous aurions préféré nous passer de lui, car il agissait en vétérinaire et nous avions bien l'impression d'être des bêtes.

Un jour, deux inspecteurs de police se présentent au camp et emmènent avec eux l'Algérien Q... S... Vingt-quatre heures après, ce dernier est ramené au camp par les inspecteurs. Il s'évanouit au milieu de nous, et soldat et assignés le relèvent. A l'infirmerie où il a été conduit, je m'aperçois qu'il porte des traces douteuses sur le corps et surtout sur les avant-bras.

A son réveil, il nous dit : « J'ai été torturé durant tout le temps à Médéa (sous-préfecture à deux kilomètres de Lodi). J'ai avoué des choses que je n'ai jamais faites et j'ai signé mes déclarations. On m'avait lié les mains et les pieds et placé sous les genoux une barre à laquelle était fixée, à chaque extrémité, une corde qui passait dans une poulie suspendue au plafond. Deux inspecteurs tiraient sur cette corde pour m'élever puis me laissaient tomber dans une baignoire d'eau sale jusqu'à suffocation. Après, on me donna des coups de nerf de bœuf et je criais tellement fort qu'ils furent obligés de mettre deux moteurs en marche pour que mes cris ne soient pas entendus à l'extérieur. Ensuite j'ai été pendu par les pieds. Durant mon retour au camp, j'ai été menacé d'être ramené si je racontais quelque chose. »

C'était une vraie loque. Comme je ne pouvais pas le soigner, je fis appel au docteur. Il refusa de venir. Les assignés firent alors la grève de la faim durant quarante-huit heures, et le docteur vint. Devant moi, il a battu l'Algérien torturé et lui a dit : « Estime-toi heureux qu'ils ne t'aient pas tué, mauvaise graine ». Les gendarmes étaient indignés de voir de tels faits.

Le 5 novembre, nous avons été transférés au camp de Berrouaghia où il n'était pas permis aux avocats de voir leurs clients.

Depuis mon arrestation, j'ai adressé deux requêtes à M. Soustelle, ma femme en a aussi envoyé deux. Le tout est demeuré sans réponse. Finalement, plainte a été déposée au procureur de la République contre X..., pour détention arbitraire. En effet, citoyen français par le statut de 1947 (Français pour mon cas avant ce statut, étant de mère européenne), j'ai été arrêté en France, mis en résidence forcée en Algérie, alors que la loi

d'urgence n'est applicable qu'aux trois départements d'Algérie.

Libéré par le juge d'instruction d'Alger le 9 septembre 1955, si l'arrêté du 20 septembre a été pris en raison de la loi d'urgence, du 9 au 20, ma détention était illégale. D'autre part, l'article 6 de la loi d'urgence prévoyait : « En aucun cas, l'assignation à résidence ne pourra avoir pour effet la création de camps où seraient détenues des personnes ».

Or, partout, à Hussein-Dey, à Lodi et à Berrouaghia, c'étaient des camps entourés de barbelés et gardés par des gendarmes armés.

Cette même loi prévoyait une subvention aux femmes et aux enfants des assignés. Or, ma femme et mes enfants n'ont rien touché. S'ils n'ont pas eu faim durant cent jours, ce n'est pas grâce à M. Soustelle, mais grâce à des associations de bienfaisance et d'entraide, à des personnalités de divers milieux, à des militants ouvriers, des ingénieurs, qui sont d'ailleurs vivement intervenus en ma faveur et aussi à des travailleurs algériens.

Jamais je n'oublierai cette solidarité franco-musulmane qui s'est faite autour de moi, lors de mon malheur et j'en remercie tous les auteurs, car de tels dévouements permettent de ne point désespérer.

Pour conclure : si le mot « justice » existe, que l'on poursuive ces gens qui ont torturé. Et d'ailleurs l'article 13 de la loi du 3 avril 1955 ne prévoit-il pas des sanctions pour l'inapplication de l'article 6. Alors ?

Quant à moi, ni la prison, ni les tortures ne changeront mes idées.

Je continuerai à lutter pour le bien de l'humanité, contre le racisme, pour la paix dans le monde, et en réprouvant toute violence.

Omar HARAIGUE,

35, rue Jean-Jaurès, Unieux (Loire).

POUR LES COMITES DE DEFENSE DES LIBERTES DES PEUPLES D'OUTRE-MER

De la région stéphanoise :

Jean SEIGNE, André GARNIER, Tony PEYRE, Jean DUPERRAY, René MATHEVET, Urbain THEVENON, syndicalistes.
Marguerite MAURICE, Aimé BEAU, professeurs syndicalistes.

Etienne PERRIN, Georges FOLCHER, Félix FRANC, Barthélemy BARLET, Renée CELLIER, instituteurs syndicalistes.

Jean RECHATAIN, syndicaliste, mineur ; Antoine LAVAL, Marcel CHAUSSE, syndicalistes métaux.

Jean SOFFIETTO, Yves LEFEBVRE, syndicalistes P.T.T.

Pierre MEALLIER, syndicaliste bâtiment.
Jean CHAMBON, Rosette QUIBLIER, Fernand CROS, Jean DUFOUR, militants ouvriers et familiaux.

Odetta CHAUSSE, assistante sociale ; Claudivia PEYRE, mère de famille.

De la vallée de l'Ondaine :

Paul CRISTIN, syndicaliste des municipaux.
Marcel TESTUD, instituteur syndicaliste.
Nicolas BORY, Joannès GUIGNAND, Adrien TESTUD, Jacques PICHON, militants d'œuvres post-scolaires.

Paul RABERIN, syndicaliste, mineur.

Jean PLEynet, Jean PETIT, Francis PATOUILLARD, Pierre CHARRIER, syndicalistes métaux.

Andrée ABRIAL, Anne-Marie MAILLARD, Marcelle PORTAL, Marcel MATHOS, mouvement de jeunes.

Lucien MOULIN, animateur de groupes d'entraide.

Notes d'Economie et de Politique

SECONDE LIQUIDATION

Ainsi, Guy Mollet a été investi par un vote massif, tout comme Mendès-France l'avait été précédemment et pour la même raison.

Il y avait, dans les deux cas, une affaire, une mauvaise affaire, qu'il devenait urgent de liquider. Dans le cas de Mendès-France : l'Indochine ; dans le cas de Guy Mollet : l'Algérie. Tout le monde — à part quelques chauvins indémodables — s'en rendant compte, tout le monde s'est empressé, dans les deux cas, d'accorder sa confiance à celui qui se présentait pour faire l'opération.

Mais la liquidation de l'Algérie sera beaucoup plus difficile que celle de l'Indochine, car le colonialisme est d'autant plus dur à extirper qu'il y a dans la colonie davantage d'Européens implantés. En Indochine, la colonisation française était surtout une colonisation de banques et de grandes entreprises ; en Algérie, la colonisation française est, avant tout, une colonisation de « colons », des types enracinés dans le sol, parfois depuis plusieurs générations, et ce sont là des gens beaucoup plus difficiles à déraciner que des sociétés anonymes !

En France, au lendemain de la Libération, on a exproprié les plus puissantes des entreprises industrielles et financières : charbonnages, producteurs d'électricité, établissements de crédit, compagnies d'assurances. La chose s'est faite sans douleur, aucune résistance n'a été rencontrée, ni même aucune protestation ne s'est fait entendre, tandis que si l'on avait exproprié le paysan ou le petit commerçant, quel tollé eût été ! Il aurait fallu toute une révolution, avec ses violences, son sang répandu, la guillotine en permanence, un déroulement de bouleversements qui aurait duré plusieurs années. Car, pour toute transformation, et contrairement à l'opinion commune, les « gros » sont un obstacle négligeable ; c'est la masse des « petits », parce qu'ils sont une « masse », qui constitue le seul obstacle qui compte, un obstacle parfois insurmontable.

Or, tandis qu'en Indochine, à part quelques centaines, quelques milliers au plus, de petits possédants français, il n'y avait, en fait de colonisation que celle des « gros », en Algérie c'est, au contraire, à côté d'un petit nombre de grosses affaires, des centaines de milliers de Français d'origine, et d'Italiens ou d'Espagnols naturalisés, qui profitent, directement ou indirectement, des privilèges du colonisateur.

La liquidation de l'Algérie se présente donc comme une opération d'un tout autre ordre de grandeur que la liquidation de l'Indochine. Pour la mener à bien, Guy Mollet aurait besoin d'être lui-même d'un tout autre ordre de grandeur que Mendès.

LE PACTE DE BAGDAD IDIOTIE MILITAIRE AUTANT QUE POLITIQUE

Les événements de Jordanie ont montré toute la stupidité politique de ce pacte de Bagdad qui avait été la grande pensée d'Eden, parfois mieux inspiré, et dont celui-ci essaye de sauver les restes avec l'aide de Dulles.

Le pacte de Bagdad, qui lie certains Etats du Proche-Orient avec l'Angleterre au sein d'une alliance militaire, est une idiotie politique parce que les peuples du Proche-Orient ne veulent point

d'une telle alliance. Ils veulent être libres. Libres de se déterminer eux-mêmes, comme il leur convient, et non selon ce qui convient à un pays qui, comme l'Angleterre, a fait peser sur eux durant de longues années, et voudrait continuer à faire peser sur eux, une tutelle écrasante.

L'Angleterre a occupé militairement l'Egypte pendant près de trois quarts de siècle ; la Jordanie et l'Irak furent mis officiellement sous sa tutelle après la première guerre mondiale ; sous le vocable de « sphères d'influence » elle s'était, au début du siècle, partagé l'Iran avec la Russie ; le Pakistan fut sa colonie jusqu'à il y a dix ans ; et enfin, c'est elle qui, au lendemain de la première guerre mondiale, introduisit les sionistes en Palestine, autre pays officiellement soumis à sa tutelle, et prépara ainsi l'éviction par la force du million d'Arabes habitant le pays.

Il en résulte que toute intervention de l'Angleterre dans les affaires intérieures ou extérieures de ces peuples ne peut leur apparaître, ce qu'elle est d'ailleurs, que comme un essai de perpétuer par des moyens indirects la vieille domination.

Le Foreign Office peut bien parvenir à faire signer des pactes et autres papiers aux cliques féodales qui gouvernent encore certains de ces pays et qui ont besoin de l'argent anglais pour maintenir leurs sujets dans la soumission, mais là où le peuple a acquis tant soit peu de liberté, là où il n'est plus entièrement soumis au despotisme traditionnel des pays d'Orient, il se rebelle et ne veut rien savoir de quoi que ce soit où l'Angleterre se trouve mêlée. Malgré la « légion arabe » de Jordanie, payée et encadrée par les Anglais, la preuve en a été administrée à Amman, à Naplouse et à Jérusalem !

Au Proche-Orient, tout comme aux Indes et en Extrême-Orient, il n'est qu'un moyen de s'assurer l'appui des peuples de ces pays, c'est, pour l'instant, de leur foutre la paix. S'ils demandent quelque chose, qu'on le leur donne !

Mais s'ils ne demandent rien, de grâce, qu'on les laisse tranquilles ! S'ils ont besoin, un jour, de l'appui de l'Occident contre la Russie, ils le demanderont. Mais ils le refuseront, car les Russes leur sembleront alors le moindre mal, si on veut le leur imposer.

Voilà pour le côté politique.

Au point de vue militaire, le pacte de Bagdad n'est pas moins stupide.

Car si une alliance militaire a quelque signification, ce ne peut être que celle de protéger les pays qui se sont alliés contre une invasion. Or, comment préserver l'Irak, l'Iran et le Pakistan, en tout ou même seulement en partie, d'une invasion russe ?

Les Anglais savent aussi bien que nous que les armées de ces pays ne pourront pas tenir seulement vingt-quatre heures contre une attaque russe. Alors, si l'on veut faire honneur à l'alliance, si l'on veut qu'elle soit autre chose qu'un simple chiffon de papier, il faudra envoyer là-bas des divisions occidentales, toute une armée anglaise pour le moins, et cela juste au moment où une attaque russe, même limitée au Proche-Orient, exigera que l'Occident, l'Angleterre comprise, mobilise toutes ses forces en Europe.

Une alliance militaire ne vaut que si elle accroît votre force ; dans le cas contraire, elle est un élément de faiblesse.

Or la force d'une armée ou d'un groupe d'armées ne se mesure pas au nombre des soldats qu'on y peut aligner, mais à la valeur de ces soldats. Si, à des soldats capables de combattre, on en ajoute qui sont incapables de se battre, loin d'accroître la force des premiers, on la diminue, et souvent dans une mesure catastrophique. Mieux vaut cent fois ne pas avoir d'alliés que d'avoir des alliés sur lesquels on ne peut compter ! Voyez ce qu'a coûté à Hitler l'alliance italienne !

Des pays asiatiques liés par le pacte de Bagdad il n'en est qu'un seul qui ait une valeur militaire, un seul dont les soldats soient capables de se battre, et même très résolument, contre les Russes, c'est la Turquie. C'est donc le seul Etat avec qui une alliance peut être un facteur de force et non de faiblesse. Or la Turquie est déjà liée à l'Occident par l'O.T.A.N. ; un second pacte entre l'Angleterre et elle est donc complètement inutile, et, d'autre part, ce pacte l'affaiblit, pour la même raison que l'Angleterre, et plus encore qu'elle, en la forçant à soutenir des voisins dont l'apport militaire est négatif.

Le pacte de Bagdad est un « succès » pour les gens du Foreign Office, car pour eux, comme pour tous les gens de toutes les Affaires étrangères du monde, le « succès » consiste à entasser des papiers et des signatures, mais pour les gens de bon sens, c'est une préparation à la défaite.

PRIX ET SALAIRES (suite)

On se rappelle peut-être qu'il y a quelques années, alors que les prix montaient à grande allure et que l'Etat et le patronat se refusaient, malgré cela, à accorder des augmentations de salaires sous le prétexte que les augmentations de salaires font monter les prix, nous nous étions inscrits en faux contre cette prétention en reprenant l'argumentation de Marx dans *Prix, salaires et profits* ; et nous avions cité également à maintes reprises des exemples de hausse de salaires qui n'avaient point entraîné une hausse des prix.

Or nous venons de trouver pour cette thèse une adhésion inattendue : celle de la chambre syndicale des industries métallurgiques de la région parisienne (G.I.M.M.C.R.P.). Dans ses « Notes documentaires », celle-ci vient, en effet, de comparer les variations de salaires de l'ouvrier métallurgiste parisien avec celles du coût de la vie au cours de ces dernières années et il en résulte que tandis que le coût de la vie est demeuré à peu près stable du début de 1952 à fin 1955 et a même légèrement baissé (de l'indice 150 environ à l'indice 145), le salaire du métallographe parisien est passé de l'indice 160 à l'indice 200, soit une augmentation de 25 %.

Ainsi, le salaire a pu s'accroître du quart en quatre ans, sans que cela ait entraîné la moindre hausse du coût de la vie ; c'est une nouvelle preuve, s'il en était besoin, que salaires et prix ne sont pas fonction l'un de l'autre. Certes, les salaires constituent un plafond au-dessous duquel les prix ne peuvent descendre : le prix d'un objet ne peut être inférieur au total des salaires qui ont été payés pour sa fabrication, sinon le patron travaillerait à perte, ce qui lui ferait cesser sa fabrication ; mais comme les prix sont toujours très au-dessus de ce plafond, la différence entre le prix et le total des salaires payés, (qui constitue ce qu'on appelle la plus-value) est très extensible, ce qui fait que les salaires peuvent augmenter sans que les prix montent, il suffit pour cela que l'augmentation de salaires soit prise sur l'un des éléments de la plus-value.

C'est d'ailleurs là une chose bien évidente ! Mais cela n'empêche qu'à la prochaine occasion, le patronat se refusera encore à augmenter les

salaires en arguant que cela ferait monter les prix ! Et le plus triste, c'est que pas mal de salariés, et, surtout, ceux de leurs représentants qui se piquent de « sagesse » et de savantasserie, tomberont une fois de plus dans le panneau !

LES GRATTE-CIEL

REMEDE A LA CONGESTION DE PARIS

Donc, Paris, le centre de Paris, est ultra-congestionné. Bientôt on ne pourra plus y circuler ; on ne peut déjà plus y stationner.

Et les augures de se demander : faut-il détruire Paris ?

Non ! Il ne faut pas détruire Paris, mais il faut le transformer.

Les remèdes que l'on propose, création de nouvelles voies, établissement d'une nouvelle ceinture de boulevards, etc., ou sont insuffisants, ou passent à côté du problème.

Le remède à la congestion de Paris n'est autre que celui qui a été adopté déjà par toutes les grandes villes modernes, moins gênées que nos vieilles capitales par les traditions, les habitudes et les intérêts acquis ; c'est le gratte-ciel, l'immeuble à 20, 30, 50 étages.

La congestion de Paris, c'est avant tout la congestion du centre de Paris ! Or toute ville a besoin d'un « centre ». C'est-à-dire d'un lieu de superficie restreinte où s'entassent, à proximité les uns des autres, centres de commerce, centres d'affaires, lieux de plaisir, centres administratifs. Une ville qui n'a pas de « centre », si étendue qu'elle soit, n'est qu'un grand village.

Il faut donc maintenir le centre de Paris, le centre tel qu'il est, avec tous ses habitants, tous ses bureaux, tous ses magasins, tous ses théâtres, ses cafés et ses restaurants, et cependant faire qu'on puisse y accéder librement, facilement, et garder son moyen de locomotion à proximité du point où l'on va.

Or il n'est pour cela qu'une solution : loger le tout en hauteur, au lieu de le loger en surface.

En élevant suffisamment les constructions on peut, en effet, agrandir autant que l'on veut l'espace laissé libre pour la circulation et le stationnement, le porter même si on le désire jusqu'à la totalité de la surface du sol.

Si l'on double seulement la hauteur des maisons, si l'on fait, par exemple, des maisons de 15 étages pour remplacer celles de 7 étages, on loge sur une surface du sol donnée tous ceux dont les maisons occupaient auparavant une surface du sol doublée, tout en fournissant à chacun d'eux la même surface habitable ; on libère donc ainsi pour la circulation la moitié de toute la surface actuellement construite ! C'est énorme ! Et si, au lieu de maisons de 15 étages, on construit des immeubles de 30 étages, on libère pour la circulation les trois quarts du sol bâti ; et si l'on fait des maisons de 60 étages, on en libère les sept huitièmes !

On peut même aller encore plus loin ; on peut récupérer pour la circulation ou le stationnement la quasi-totalité de la superficie entière de la ville en exigeant des constructeurs des nouveaux immeubles l'aménagement de leurs rez-de-chaussées en parkings.

La solution, comme on le voit, est simple, et elle est mathématiquement la seule qui permette d'agrandir la surface de circulation du centre d'une ville sans le dépeupler.

Elle présente, en outre, des avantages secondaires très importants.

L'un est la facilité du relogement. Il faut, en effet, reloger à proximité et aussi rapidement que possible ceux dont on démolit les maisons. Or si, par exemple, vous construisez un immeuble de

